



**Conférence mondiale sur la
prévention des catastrophes**

**Kobe, Hyogo, Japon
18-22 janvier 2005**

Distr.: Limitée
21 janvier 2005
Français
Original: Anglais

Point 14 de l'ordre du jour
Clôture de la Conférence

Projet de rapport de la Conférence

Chapitre premier

Résolutions et décisions adoptées par la Conférence

[À compléter après la clôture de la Conférence]

Chapitre II

Participation et organisation des travaux

A. Date et lieu de la Conférence

1. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est tenue à Kobe, Hyogo (Japon) du 18 au 22 janvier 2005. Au cours de cette période, la Conférence a tenu ___ séances plénières.

B. Participation

2. Les États ci-après étaient représentés à la Conférence:

[À compléter ultérieurement]

3. Les membres associés ci-après des commissions régionales étaient représentés par des observateurs:

[À compléter ultérieurement]

4. Invité à participer en qualité d'observateur à la Conférence, l'État suivant était représenté:

Timor-Leste.

5. Le secrétariat de la commission régionale suivante était représenté: Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

6. Les organes et programmes ci-après des Nations Unies étaient représentés:

[À compléter ultérieurement]

7. Les secrétariats de convention ci-après étaient représentés:

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

8. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées:

[À compléter ultérieurement]

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées:

[À compléter ultérieurement]

10. La liste des organisations non gouvernementales participant à la Conférence est reproduite à l'annexe ... du présent rapport.

11. Ayant reçu une invitation permanente, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a participé en qualité d'observateur.

C. Ouverture de la Conférence

12. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes a été ouverte le 18 janvier 2005 par le Représentant du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

13. La Conférence a observé une minute de silence à la mémoire des dizaines de milliers de personnes qui avaient perdu la vie lors de la tragédie due au récent tsunami dans l'océan Indien.

14. La Conférence a entendu un message vidéo du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

15. La Conférence a entendu une communication de S. M. I. l'Empereur du Japon.

16. La Conférence a également entendu des communications de M. Yoshitaka Murata, Ministre d'État japonais chargé de la gestion des catastrophes, et de M. Toshizo Ito, Gouverneur de la préfecture de Hyogo (Japon).

17. À sa 2^e séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a entendu une communication de S. E. M. Junichiro Koizumi, Premier Ministre du Japon.

D. Élection du Président et des autres membres du Bureau

18. À la 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, M. Yoshitaka Murata, Ministre d'État japonais chargé de la gestion des catastrophes, a été élu par acclamation Président de la Conférence.

19. À la même séance, comme décidé par le Comité préparatoire à sa première session, la Conférence a élu pour vice-présidents les représentants des pays ci-après qui avaient siégé au Bureau du Comité préparatoire: Équateur, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Maroc et République fédérale d'Allemagne. Comme dans le Comité préparatoire, le représentant de la République islamique d'Iran devait assumer les fonctions de vice-président et de rapporteur. Le Japon a été élu membre de droit du Bureau.

E. Adoption du règlement intérieur

20. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a examiné le projet de règlement intérieur (A/CONF.206/2). En l'absence d'accord sur l'adoption du texte, elle a décidé que ses travaux se dérouleraient sur la base du règlement intérieur provisoire.

F. Adoption de l'ordre du jour

21. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a examiné l'ordre du jour provisoire tel que recommandé par le Comité préparatoire (A/CONF.206/1). Elle a décidé d'inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé «Catastrophe dans l'océan Indien: réduction des risques pour un avenir plus sûr». L'ordre du jour tel qu'adopté s'établissait comme suit:

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du président et des autres membres du Bureau.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour.

5. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes qualifiés.
6. Organisation des travaux de la Conférence, notamment constitution d'une grande commission.
7. Déclarations générales.
8. Catastrophe dans l'océan Indien: réduction des risques pour un avenir plus sûr.
9. Rapport sur le débat thématique.
10. Rapport sur le forum public.
11. Examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr.
12. Adoption du document d'action relatif au programme.
13. Adoption de la déclaration de la Conférence.
14. Clôture de la Conférence.

L'ordre du jour tel qu'adopté a été publié sous la cote A/CONF.206/4.

G. Accréditation des organisations non gouvernementales et des autres grands groupes qualifiés

22. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a approuvé l'accréditation des organisations non gouvernementales énumérées dans le document A/CONF.206/3.

H. Accréditation des organisations intergouvernementales

23. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a approuvé l'accréditation des organisations intergouvernementales énumérées dans le document A/CONF.206/INF.4.

I. Organisation des travaux de la Conférence, notamment constitution d'une grande commission

24. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a approuvé l'organisation de ses travaux telle qu'exposée par le Président. Elle a décidé, en application de l'article 46 du règlement intérieur provisoire, de créer une grande commission, qui serait principalement chargée de procéder à la mise au point du texte du document d'action relatif au programme et du texte d'une déclaration. La Conférence a décidé que la grande

commission pourrait créer des sous-commissions ou des groupes de travail, selon que de besoin, et a élu M. Marco Ferrari (Suisse), Président de la grande commission.

J. Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

25. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier 2005, la Conférence a décidé, en application de l'article 4 du règlement intérieur provisoire, de créer une commission de vérification des pouvoirs composée de représentants des États suivants: Autriche, Bénin, Brésil, Bhoutan, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana et Trinité-et-Tobago.

K. Documents

26. On trouvera la liste des documents dont la Conférence était saisie dans l'annexe ... au présent rapport.

Chapitre III

Débat général

27. Le débat général, qui a eu lieu de la 1^{re} à la 7^e séance plénière, du 18 au 21 janvier 2005, a porté sur les activités de prévention des catastrophes (point 7 de l'ordre du jour).

28. À sa 1^{re} séance plénière, le 18 janvier, la Conférence a entendu des déclarations des représentants de la Chine, de l'Inde, du Luxembourg (au nom de l'Union européenne), de l'Allemagne, de l'Ouganda et du Kazakhstan.

29. À la 2^e séance plénière, le 18 janvier, une table ronde de haut niveau a été organisée sur le thème suivant: «Les risques de catastrophe: le prochain défi posé au développement». Elle était animée par M^{me} Yvette Stevens, Coordonnatrice assistante des secours d'urgence et Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires à l'Office des Nations Unies à Genève. Ont participé à cette table ronde M^{me} Sadako Ogata, Présidente de la Japan International Cooperation Agency, M. Gareth Thomas, Ministre de la coopération internationale, Département du développement international (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Klaus Topfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Zephirin Diabre, Administrateur associé, Programme des Nations Unies pour le développement, M. Geert van der Linden, Vice-Président de la Banque asiatique de développement, et M. Bernd Hoffman, Directeur de l'Agence allemande de coopération technique.

30. À cette même séance plénière, une deuxième table ronde de haut niveau s'est tenue sur le thème: «Apprendre à vivre face au risque». Elle était animée par M. Peter Walker, de

l'Université Tufts de Boston, Massachusetts (États-Unis d'Amérique). Y ont participé M. Koichiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, M. Toshizo Ido, Gouverneur de la préfecture de Hyogo (Japon), M. Edgardo Calderon Paredes, Président de la Croix-Rouge péruvienne, M. Hans van Ginkel, Recteur de l'Université des Nations Unies, et M^{me} Corazon Alma G. de Leon, ancienne Présidente de la Commission de la fonction publique des Philippines.

31. À la 3^e séance plénière, le 19 janvier, une troisième table ronde de haut niveau s'est tenue sur le thème: «Les nouveaux risques: de quoi l'avenir sera-t-il fait?». Elle était animée par M. Salvano Briceno, Directeur du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de la prévention des catastrophes. Ont participé à la table ronde M. Keith Mitchell, Premier Ministre de Grenade, M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, M. Li Xueju, Ministre des affaires civiles de la Chine, M. Ashok Kumar Rastogi, Secrétaire du Gouvernement indien, et M. Daniel Biu, Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

32. À cette même séance plénière, la Conférence a entendu, dans le cadre du débat général, des déclarations des représentants de la Pologne, de la Thaïlande, du Costa Rica, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, de l'Australie, du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), de l'Ukraine, de Madagascar, du Japon et de la Roumanie.

33. À la 4^e séance plénière, le 19 janvier, il a été organisé un forum spécial avec la participation de M. Ryutaro Hashimoto, Président du Comité consultatif sur l'eau et l'assainissement du Gouvernement japonais et Président du Conseil consultatif du Secrétaire général sur l'eau et l'assainissement, M. J. Koonjul, Représentant permanent de Maurice et Président de l'Alliance des petits États insulaires en développement, M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, M^{me} Joke Waller-Hunter, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, M. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, et M. Ad de Raad, Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies.

34. À cette même séance plénière, la Conférence a entendu, dans le cadre du débat général, des déclarations des représentants du Mexique, de la Suède, de la Norvège, des Philippines, de la Turquie, de l'Indonésie, de la République des Îles Marshall, du Bangladesh, de la France, de la Jamaïque, de l'Équateur, de Nioué, de Kiribati, de Tuvalu, du Bénin, des Maldives, de l'Égypte, de la République tchèque, de la Mongolie, de la Finlande, de l'Autriche, de la Malaisie, de l'Afrique du Sud, du Cameroun, de la République arabe syrienne, de Singapour, de Samoa, du Ghana, du Soudan, du Maroc, de

la Serbie-et-Monténégro, du Guatemala, du Cap-Vert, du Portugal, du Botswana et du Viet Nam.

35. À la 6^e séance plénière, le 20 janvier, les représentants de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, du Nigéria, du Tadjikistan, du Venezuela, du Pakistan, du Pérou, de l'Afghanistan, de la Zambie, du Swaziland, du Mozambique, du Sénégal, des Seychelles, de la Nouvelle-Zélande, de l'Italie, de la Belgique, du Canada, du Yémen, du Kenya, du Kirghizistan, de l'Algérie, du Brésil, de l'Espagne, du Népal, de Haïti, de la République démocratique du Congo, de Fidji, des Îles Salomon, de la Barbade, du Cambodge, de la Trinité-et-Tobago, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga, de Samoa, des Îles Cook, de la Grèce, de la République islamique d'Iran, de l'Arménie, des Pays-Bas et de la Communauté européenne ont fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites par les observateurs des groupes des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et du Conseil de l'Europe. Le Représentant du Conseil de l'Europe, le Directeur du Bureau pour la coordination de l'aide humanitaire à l'Office des Nations Unies à Genève, le Directeur de la Division de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale, le Directeur du Bureau de Genève du Programme des Nations Unies pour le développement, le Recteur de l'Université des Nations Unies, le Vice-Président de l'Association ibéro-américaine des organismes gouvernementaux de défense et de protection civile, le Directeur du Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies et le Vice-Gouverneur de la Banque de développement du Conseil de l'Europe ont eux aussi fait des déclarations.

Chapitre IV

Catastrophe dans l'océan Indien: réduction des risques pour un avenir plus sûr

36. À sa 5^e séance plénière, le 20 janvier, la Conférence a examiné le point 8 de son ordre du jour intitulé «Catastrophe dans l'océan Indien: réduction des risques pour un avenir plus sûr» dans le cadre d'une séance spéciale.

[La liste complète des orateurs de la séance spéciale sera incorporée dans la version finale du rapport de la Conférence.]

37. À la clôture de la séance spéciale, la Conférence a adopté le document intitulé «Déclaration commune de la séance spéciale sur la catastrophe dans l'océan Indien: réduction des risques pour un avenir plus sûr» (A/CONF.206/L.6/Rev.1).